

**Commission des Compétitions  
SENIORS**

**PV n° 29 du 27/04/2017**

**Animateur par intérim** : SARDAIN Jean Marie

**Présents** : BOURABIER Patrick

**Excusés** : GUIGUEN Jean Charles – Philippe BRANDY

**EVENEMENT** :

P.V. n° 28 de la réunion du 20/04/2017 adopté sans modification.

~~~~~

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (art.190-paragraphe 1 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupe (art.103-paragraphe b.1 des R.G. de la L.C.O.). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

**SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS**

**REGLEMENT FINANCIERS**

**Rencontre R ST SORNIN - FC HAUTE CHARENTE du 16/04/2017**

**Arbitre de la rencontre** : Monsieur LABARUSSIAS Yohan (joueur suspendu)

Suite au forfait de R ST SORNIN, l'arbitre sera crédité de la somme de 21,55€ par débit du club de R ST SORNIN.

**SOUS-COMMISSION DES COUPES**

**COUPE DE LA CHARENTE**

La commission valide les résultats des 1/4 de finales.

Les matches auront lieu le 14/05/2017 à 15H00 ou le 13/05/2017 à 20H00 pour le club possédant un éclairage homologué, sauf avis contraire.

En cas de match nul après la prolongation réglementaire, il sera fait application de l'épreuve des tirs aux buts.

**Les ½ FINALES**, suite au tirage du 03/04/2017 au siège du CREDIT AGRICOLE.

US LESSAC – CO LA COURONNE  
FC NERSAC – CR MANSLE

### **COUPE EDELY**

La commission valide les résultats des 1/8 de finales.

Les matches auront lieu le 14/05/2017 à 15H00 ou le 13/05/2017 à 20H00 pour le club possédant un éclairage homologué, sauf avis contraire.  
En cas de match nul après la prolongation réglementaire, il sera fait application de l'épreuve des tirs aux buts.

**Les ¼ FINALES**, suite au tirage du 03/04/2017 au siège du CREDIT AGRICOLE.

AS ST AULAIS/CHALLIGNAC – AC GOND PONTOUVRE  
AS MONS – CO LUXE  
ES JAVREZAC/JARNOUZEAU – AL GUIMPS  
ES MONTIGNAC – FC ST GERMAIN DE MONTBRON

### **COUPE DES RESERVES (Bernard AUGER)**

La commission valide les résultats des 1/4 de finales.

Les matches auront lieu le 14/05/2017 à 15H00 ou le 13/05/2017 à 20H00 pour le club possédant un éclairage homologué, sauf avis contraire.  
En cas de match nul après la prolongation réglementaire, il sera fait application de l'épreuve des tirs aux buts.

**Les ½ FINALES**, suite au tirage du 03/04/2017 au siège du CREDIT AGRICOLE.

**AS BRIE (2) ou CR MANSLE** – ES LINARS (2)  
AS GRANDE CHAMPAGNE (2) – ASFC VINDELLE (2)

### **Courriers/courriels**

- CO LA COURONNE, Monsieur Jacques DENIER, du 21/04/201, pris note.

Prochaine réunion : Jeudi 04 MAI 2017 à 16h30

L'animateur de la commission par intérim, Jean Marie SARDAIN  
Le secrétaire par intérim, Patrick BOURABIER